Niveau(x) d'enseignement : 8 Numéro EDUQ : 9270507
Centre d'intérêt : 650

Fonds FCAR (Québec)

Guide du boursier, 1992-1995 : les bourses d'excellence pour des études de cycles supérieurs, de perfectionnement et de réintégration à la recherche, 1992-1993 / Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche. -- Sainte-Foy : Le Fonds, 1992.
44 p. ; 28 cm.

Code : FCAR-35.

ISBN 2-550-26142-9

Descripteur(s) : Bourse d'étude • Recherche • Etudes supérieures • Subvention de recherche • Formule • Universitaire (Ordre d'enseignement)

Ce guide vient préciser un certain nombre de dispositions relatives aux différents concours du programme des bourses d'excellence du Fonds FCAR pour l'année 1992-1993. Il contient des renseignements d'ordre général susceptibles d'intéresser les boursiers ainsi que les fiches qu'ils doivent utiliser pour accepter ou refuser la bourse et demander les versements auxquels ils ont droit. Il se compose de six sections : 1- avant-propos; 2- renseignements généraux; 3- acceptation ou refus de la bourse et instructions sur les fiches à remplir; 5- mesures d'encouragement à la mobilité (indemnités supplémentaires); 6- liste des concours et comités. Les différents formulaires sont regroupés dans les annexes.

Type de document :

FONDS

FCAR

Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche

LES BOURSES D'EXCELLENCE POUR DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS, DE PERFECTIONNEMENT ET DE RÉINTÉGRATION À LA RECHERCHE 1992-1993

GUIDE DU BOURSIER

1992-1995

FCAR 95

Québec

Les bourses d'excellence pour des études de cycles supérieurs, de perfectionnement et de réintégration à la recherche 1992-1993

GUIDE DU BOURSIER

1992-1995

Fonds pour la formation de chercheurs
et l'aide à la recherche (FCAR)
3700, rue du Campanile, bureau 102
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4G6

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. AVANT-PROPOS	5
2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	5
2.1 Responsabilité du boursier	5
2.2 Le boursier et l'impôt	5
2.3 Études à l'extérieur du Québec	5
2.4 Attestation de bourse	5
2.5 Communication avec le Fonds FCAR	5
2.6 Télécopieur	5
3. ACCEPTATION OU REFUS DE LA BOURSE ET INSTRUCTIONS SUR LES FICHES À REMPLIR	6
4. RÈGLES D'UTILISATION DE LA BOURSE	8
4.1 Modification au programme, au projet ou au lieu d'études	8
4.2 Période d'utilisation	8
4.3 Période d'admissibilité et nombre de versements	8
4.4 Cumul de bourses	10
4.5 Rémunération	10
5. MESURES D'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ (indemnités supplémentaires)	12
5.1 Aide financière pour stages s'adressant aux boursiers qui poursuivent des études doctorales au Québec	12
5.2 Frais de voyage	13
5.3 Frais de scolarité et de cours	13
5.4 Action conjointe CRSNG/FCAR/CRSH	14
6. LISTE DES CONCOURS ET COMITÉS	15
FICHES À EXPÉDIER (voir Instructions, pages 6 et 7)	17

1. AVANT-PROPOS

Le guide du boursier vient préciser un certain nombre de dispositions apparaissant dans le Guide du programme rendu public à l'automne 1991 (Guide FCAR-30). Il contient de plus des renseignements d'ordre général susceptibles d'intéresser les boursiers, ainsi que les fiches qu'ils doivent utiliser pour accepter ou refuser la bourse et demander les versements auxquels ils ont droit.

La forme masculine utilisée dans le présent document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2.1 RESPONSABILITÉ DU BOURSIER

Le boursier doit respecter le calendrier établi pour l'expédition des fiches. Les retards peuvent occasionner la perte d'un versement ou du droit à la bourse, car la répartition de l'enveloppe budgétaire du programme de bourse est établie en fonction des fiches reçues.

Sous réserve de disponibilités financières, les versements de bourse se font normalement moins de 3 semaines **après réception** de la demande de versement.

Votre collaboration permettra une gestion efficace de ce programme.

2.2 LE BOURSIER ET L'IMPÔT

Les lois de l'impôt sur le revenu stipulent que toute bourse d'études est imposable.

2.3 ÉTUDES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Il est recommandé aux boursiers qui doivent entreprendre des études à l'extérieur du Québec de se renseigner avant leur départ sur les conditions d'admissibilité aux prestations de l'assurance-maladie (Régie de l'assurance-maladie, Section admissibilité, 1125, chemin Saint-Louis, Québec, G1K 7T3, Tél.: (418)643-3445).

Il est aussi suggéré aux boursiers qui étudient à l'étranger de communiquer avec la délégation ou le bureau du Québec le plus près de leur lieu d'études. À ce propos, les boursiers pourront obtenir des renseignements en appelant à Communication - Québec.

2.4 ATTESTATION DE BOURSE

Au besoin, le Fonds FCAR peut fournir à tout boursier qui en fait la demande une attestation confirmant son statut.

2.5 COMMUNICATION AVEC LE FONDS FCAR

Pour toute communication écrite ou verbale avec le Fonds FCAR, vous devez fournir votre numéro d'assurance sociale. Par ailleurs, pour les appels téléphoniques, nous vous suggérons de les faire les jours ouvrables en matinée entre 9h30 et 11h30 et en après-midi entre 13h30 et 16h00.

Voici les coordonnées pour communiquer avec le Service des bourses:

Service des bourses
Fonds FCAR
3700, rue du Campanile, bureau 102
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4G6

Tél.: (418) 643-8560

2.6 TÉLÉCOPIEUR

Le Fonds n'accepte aucune demande de versement par télécopieur.

3. ACCEPTATION OU REFUS DE LA BOURSE ET INSTRUCTIONS SUR LES FICHES À REMPLIR

Le tableau suivant précise à la fois l'utilité des fiches contenues dans le présent guide et le moment où elles doivent être envoyées.

TABLEAU 1

INSTRUCTIONS	DATE D'ENVOI	PAGE
FICHE A: REFUS DE LA BOURSE À remplir par tout boursier qui doit refuser la bourse pour quelque raison que ce soit. À noter que **les boursiers qui annulent la bourse en raison des règles de cumul mais qui prévoient réclamer un ou des versements pendant leur période d'admissibilité doivent remplir la fiche B (acceptation), consulter l'article 4.3 E et conserver le présent guide.** De plus, les candidats qui annulent leur bourse pour raison de cumul doivent consulter l'article 5 du Guide afin de vérifier s'ils sont admissibles à l'une des mesures d'encouragement à la mobilité.	Au plus tard 30 jours après l'offre de bourse. **NOTE: une réponse rapide permet d'assigner la bourse à un candidat en attente.**	17
FICHE B: ACCEPTATION ET UTILISATION DE LA BOURSE Le boursier qui compte utiliser au moins un versement doit remplir toutes les sections de la fiche B. Entre autres, il doit indiquer le(s) versement(s) qu'il compte réclamer à l'intérieur de sa période d'admissibilité (voir art. 4.3). Le nombre de versements peut varier de 1 à 9 selon le concours, le programme d'études, la date de première inscription et le cheminement du boursier. **À noter qu'aucun accusé de réception de cette fiche n'est expédié**. Toutefois, un état détaillé de l'offre de bourse est envoyé au boursier six à huit semaines après réception de la fiche.	Au plus tard 30 jours après l'offre de bourse	19

INSTRUCTIONS (SUITE)	DATE D'ENVOI	PAGE
FICHE C: DEMANDE DE MODIFICATION AU PROGRAMME D'ÉTUDES Le boursier doit présenter une demande de modification pour tout changement à apporter à sa demande de bourse.	Avant la modification	21
FICHE D: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR STAGE Le boursier inscrit au doctorat dans un établissement québécois peut présenter une demande d'aide financière pour effectuer un stage d'études ou de recherche à l'extérieur du Québec (voir art. 5.1). À cette fin, il doit remplir la fiche D et la transmettre au Fonds FCAR avant l'une des deux dates limites de présentation.	Avant le 1er août ou avant le 1er février de chaque année s'il y a lieu	23
FICHE E: RAPPORT DU BOURSIER Bien que le rapport soit extrêmement bref, il demeure très important pour évaluer l'efficacité du programme de bourses et mieux répondre aux besoins des étudiants. Le boursier doit présenter son rapport lorsqu'il termine ou abandonne son programme d'études.	À la fin ou à l'abandon du programme d'études	25
FICHES F à N: DEMANDES DE VERSEMENT ET RAPPORTS D'ÉTAPE Le boursier doit présenter à chaque session une fiche dûment remplie afin de recevoir le paiement d'une partie de sa bourse. Les fiches H et K servent d'abord à demander un 3e ou un 6e versement. De plus, pour les boursiers admissibles à un 4e ou à un 7e versement, elles servent à présenter un **rapport d'étape** qui permet les vérifications nécessaires pour l'approbation du ou des versement(s) de l'année suivante.	Au début de la session visée par la demande de versement: - été: en juin* - automne: en septembre - hiver: en janvier La section "rapport d'étape", fiches H et K, ne doit être remplie que si le boursier est admissible au 4e ou au 7e versement	27 à 44

* Le budget annuel du Fonds FCAR doit être voté à l'Assemblée nationale; par conséquent, les versements d'été ne peuvent se faire qu'à partir de la mi-juin. Les boursiers doivent donc planifier en conséquence.

4. RÈGLES D'UTILISATION DE LA BOURSE

4.1 MODIFICATION AU PROGRAMME, AU PROJET OU AU LIEU D'ÉTUDES

Pour toute modification au programme, au projet ou au lieu d'études, le boursier doit au préalable demander l'autorisation du Fonds en remplissant la fiche C du présent guide. Le Fonds doit s'assurer que la nature du changement n'affecte pas l'évaluation qu'a reçue le candidat.

Les bourses ne sont pas transférables d'un comité à l'autre. Toutefois, lorsque la nature d'un changement mineur de programme implique un nouveau comité à cause de zones imprécises dans la nomenclature des comités, le changement peut, dans certains cas, être autorisé. Par contre, si le changement est autorisé, la bourse ne peut être utilisée que jusqu'à la fin avril de l'année en cours et une nouvelle demande au comité approprié doit être présentée dès l'automne 1992 pour les autres sessions d'études.

4.2 PÉRIODE D'UTILISATION

Les bourses ne sont pas transférables d'une année à l'autre; par conséquent, la période d'utilisation doit débuter au plus tard le 15 janvier 1993.

La période d'utilisation d'une bourse correspond aux sessions faisant l'objet d'un versement ou d'une indemnité supplémentaire; elle ne peut donc pas déborder la période d'admissibilité.

Les boursiers qui prévoient commencer leur programme à l'hiver et qui se voient par la suite dans l'impossibilité de le faire perdent alors leur bourse. **Par conséquent, le boursier dont la première inscription à la session d'hiver 1993 est incertaine doit présenter, par mesure de précaution, une nouvelle demande de bourse pour l'année suivante dès l'automne 1992.**

Les bourses sont octroyées pour la durée de la période d'admissibilité, sous réserve de la présentation de rapports d'étape annuels satisfaisants, du respect des règles du programme par le boursier et de l'attribution des crédits nécessaires par l'Assemblée nationale.

4.3 PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ ET NOMBRE DE VERSEMENTS

Les tableaux de la page 9 présentent la synthèse du nombre de versements qu'un boursier peut recevoir à l'intérieur de sa période d'admissibilité. Chaque versement couvre approximativement quatre mois d'études ou de stage.

Pour recevoir chaque versement, le boursier doit être inscrit à plein temps au programme pour lequel la bourse lui est accordée. Dans le cas des stages, le boursier doit être présent sur les lieux dudit stage pendant toute sa durée.

A) Rapport d'étape

Les boursiers admissibles à plus de trois versements doivent présenter, à chaque tranche de trois versements, un rapport d'étape pour obtenir les versements subséquents. Le droit à la bourse est maintenu lorsque les progrès du candidat sont jugés satisfaisants.

TABLEAU 2 - CONCOURS B-1, B-2, A-4, A-7, A-6, C-1, C-2 et C-3

	Maîtrise	Doctorat	Total
Période d'admissibilité aux cycles supérieurs (nombre de sessions* à compter de la date de 1re inscription)	6	9	15
Nombre maximum de versements (un versement couvre une session)	5	9	14

* Une session équivaut à quatre mois d'études

TABLEAU 3 - CONCOURS A-2, B-3 ET B-4

Concours	A-2 Réintégration	B-3 Postdoctorat	B-4 Perfectionnement en art
Période d'admissibilité	6 à 12 mois	6 à 24 mois	6 à 12 mois
Nombre maximum de versements*	3	6	3
Début du stage	Au moins 3 ans après avoir abandonné la recherche ou les études supérieures après avoir obtenu un diplôme de 2e ou de 3e cycle	Moins de 2 ans après l'obtention du doctorat	

* Un versement couvre approximativement quatre mois de stage. Le montant de la bourse est déterminé au prorata du nombre de mois de stage.

B) Boursiers du concours B-1 admis au doctorat

Les boursiers qui passent au doctorat après moins de cinq sessions à la maîtrise peuvent transférer les versements non utilisés à la maîtrise pour commencer le doctorat.

Cependant, les boursiers en 2e année d'études aux cycles supérieurs doivent présenter, dès l'automne 1992, une demande de bourse au concours B-2 pour être admissibles aux neuf versements de bourse de doctorat.

C) Études à temps partiel

Les étudiants qui, avant l'offre de bourse, ont effectué une ou des sessions à temps partiel depuis la date de leur première inscription au programme pour lequel la bourse est accordée, doivent faire parvenir, si ce n'est déjà fait, une attestation du bureau du registraire identifiant les sessions à temps partiel ou sans inscription.

Dans le calcul de la période d'admissibilité, les sessions sans inscription ou effectuées à temps partiel avant l'entrée en vigueur de la bourse sont comptées de la façon suivante:

Nombre de sessions à temps partiel ou sans inscription à la maîtrise ou au doctorat	Nombre de sessions entrant dans le calcul de la période d'admissibilité
1 =	0
2 ou 3 =	1
4 ou 5 =	2
6 ou 7 =	3
etc...	

D) Mesures d'exception

Les règles relatives à la période d'admissibilité aux bourses ne peuvent laisser place à des mesures d'exception que **dans des circonstances indépendantes de la volonté des candidats**, telles que:

- une maladie grave qui **oblige** un étudiant à suspendre ses études;
- la non-disponibilité de cours **obligatoires** et l'**impossibilité** de poursuivre des travaux de recherche pendant la période d'admissibilité.

Par ailleurs, les boursières peuvent être autorisées à suspendre leurs études pour une période maximale de 12 mois en raison de grossesse.

Les candidats doivent, dans ces cas exceptionnels, transmettre avec leur demande une **attestation officielle** de suspension d'inscription indiquant la durée et la raison de cette suspension ainsi qu'un certificat médical s'il y a lieu. Le Fonds FCAR se réserve le droit de rejeter toute demande insuffisamment justifiée.

E) Remise en vigueur de la bourse après une annulation

Le boursier qui a annulé sa bourse en raison des règles de cumul et qui a respecté les règles d'utilisation (articles 4.1, 4.2 et 4.3) peut remettre sa bourse en vigueur pendant sa période d'admissibilité en procédant de la manière suivante:

- remplir la fiche reçue à la suite de l'annulation de la bourse;
- faire parvenir au Fonds un relevé de notes officiel du programme d'études en cours;
- annexer une demande de versement.

4.4 CUMUL DE BOURSES

Le tableau 4 de la page suivante présente la synthèse des règles de cumul de bourses pour les différents concours.

4.5 RÉMUNÉRATION

A) Tous les concours

Les boursiers doivent se consacrer à plein temps à leur programme d'études, de stage ou de recherche. Ils peuvent toutefois accepter un travail ne représentant pas plus de 150 heures par session, à condition que le directeur de travaux ne s'y oppose pas et que ces activités n'entravent pas la bonne marche de leur programme d'études. **On reconnaît qu'une charge de cours de 45 heures représente 150 heures de travail.**

TABLEAU 4 - CUMUL DE BOURSES

Concours	Bourses du gouvernement fédéral et de ses organismes à but non lucratif	Bourses du gouvernement québécois et de ses organismes à but non lucratif incluant le Fonds FCAR mais à l'exception des prêts et bourses de la DGAFE et du supplément FCAR-CRIQ	Bourses de tout autre organisme (incluant les établissements universitaires)
B-1, B-2	interdit	interdit	permis
B-3, B-4 A-2, C-2, C-3	interdit	interdit	permis
A-4	permis	interdit	permis
A-7	permis, sous réserve*	interdit	permis, sous réserve*
A-8	permis	interdit	permis, sous réserve de l'article 4.5 B
C-1**	interdit	interdit	permis, sous réserve**

* Dans le cas de la bourse A-7 le cumul est limité à un maximum de 22 500$ à la maîtrise et de 26 500$ au doctorat incluant celle du concours A-7 (l'excédent est soustrait de la bourse FCAR).

** En plus des règles générales, le cumul de bourses provenant du gouvernement ontarien est interdit.

Par ailleurs, le salaire que reçoit un étudiant pour travailler uniquement à son projet de recherche est considéré comme une bourse d'études.

Le boursier peut recevoir un versement de bourse pendant un stage, rémunéré ou non, dans la mesure où celui-ci fait partie intégrante de son programme, mais il devra en aviser le Fonds en l'indiquant sur la fiche de demande de versement. Ce stage doit être obligatoire pour l'obtention du diplôme et crédité au programme d'études de l'étudiant.

B) Concours A-8

En plus des règles de cumul et de rémunération et conformément aux règles d'admissibilité, le montant doit être complété par une quote-part de l'établissement employeur. Le Fonds FCAR limite toutefois le montant total de revenus au salaire annuel que recevrait le boursier s'il travaillait à plein temps.

5. MESURES D'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ (indemnités supplémentaires)

5.1 AIDE FINANCIÈRE POUR STAGE S'ADRESSANT AUX BOURSIERS QUI POURSUIVENT DES ÉTUDES DOCTORALES AU QUÉBEC

Les présentes dispositions permettent aux boursiers du Fonds FCAR (y compris ceux qui se désistent de la bourse de doctorat en raison des règles de cumul) qui poursuivent des études doctorales dans une université québécoise, de profiter d'une aide financière pour effectuer un stage d'études ou de recherche dans un milieu scientifique situé normalement hors Québec.

A) OBJECTIFS

Le projet de stage doit constituer un apport direct au programme d'études du boursier. De plus, il doit se dérouler sous l'égide d'un chercheur (superviseur de stage) ou d'un organisme de recherche reconnu, puisque l'encadrement scientifique en cours de stage est essentiel à l'atteinte des objectifs du programme.

B) ADMISSIBILITÉ

Le boursier du Fonds FCAR doit poursuivre un programme de doctorat dans une université du Québec. La pertinence du stage par rapport au programme d'études devra être certifiée par les autorités universitaires.

Un seul stage, reconnu pour le programme de doctorat, est permis pendant la période d'utilisation de la bourse (voir art. 4.2). L'encadrement du boursier doit être assuré par un établissement, un organisme ou une industrie situé normalement hors Québec. Exceptionnellement, il peut se faire au Québec s'il permet l'atteinte des objectifs et se fait à plus de 100 km de l'université d'attache.

Le stage doit couvrir une durée de 3 à 12 mois. Il peut se faire en plus d'une étape mais un seul déplacement aller-retour est remboursable. Exceptionnellement, des stages de moins de trois mois pourront être autorisés.

Les stages terminés à la date de présentation des demandes ne sont pas admissibles.

C) PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les demandes d'aide financière pour les stages sont évaluées en fonction de la qualité du dossier de l'étudiant (6 points sur 10) et de la qualité du lieu du stage dans le domaine d'études du candidat (4 points sur 10). Selon le budget disponible, seules les meilleures demandes feront l'objet d'une aide financière.

Un comité se réunit deux fois par année pour évaluer les demandes. Toutefois, lorsqu'une demande est refusée, le boursier ne peut présenter une nouvelle demande avant qu'une année ne se soit écoulée.

Les résultats pour les demandes complètes et admissibles reçues au Fonds FCAR avant le 1er août sont transmis normalement à la fin septembre.

Les résultats pour les demandes complètes et admissibles reçues avant le 1er février sont transmis normalement à la fin mars.

D) CONSTITUTION DU DOSSIER

Afin que son dossier soit considéré complet, le boursier doit soumettre :

a) la fiche de demande dûment remplie (par l'intermédiaire de son université);

b) une attestation d'acceptation de l'établissement d'accueil précisant l'encadrement scientifique (en français ou en anglais).

De plus, le comité d'évaluation consultera le formulaire de demande initiale de bourse et le rapport d'étape s'il y a lieu, afin d'évaluer la pertinence du stage par rapport au programme d'études entrepris.

E) AIDE FINANCIÈRE

Les boursiers dont la demande de stage est retenue par le Comité peuvent réclamer le remboursement des frais décrits ci-dessous sur présentation des reçus officiels:

a) les frais de scolarité jusqu'à un maximum de 2 000; pour le calcul de cette indemnité, il n'est tenu compte que des frais de scolarité, à l'exclusion des frais d'inscription, de cotisation à des associations étudiantes, etc;

b) les frais de déplacement selon les modalités décrites à 5.2; un seul déplacement peut faire l'objet d'un remboursement;

c) un montant forfaitaire de 600 $/mois pour les frais de séjour, payable sur réception d'une attestation du superviseur sur les lieux du stage. L'attestation doit préciser la date du début et de la fin du stage effectué. Pour recevoir son dernier remboursement le boursier doit soumettre un bref rapport de stage.

Le montant maximum remboursable par le Fonds FCAR pour l'ensemble des frais de séjour et de déplacement est de 6 000 $.

5.2 FRAIS DE VOYAGE (Concours A-2 et B-3)

Les frais de voyage encourus par le boursier du concours A-2 ou B-3 pour se rendre au lieu de son stage sont remboursés sur présentation d'une copie du billet accompagnée d'un reçu ou d'une facture, à condition qu'ils ne soient pas remboursés par d'autres organismes. L'étudiant qui se désiste de la bourse FCAR en raison des règles de cumul est également admissible à cette indemnité.

Le montant annuel maximal de l'indemnité est équivalent au prix d'un **aller-retour** en classe économique lorsque le moyen de transport utilisé est l'avion, le train ou l'autobus.

Lorsqu'une automobile est utilisée, l'indemnité est de 0,24 $ par kilomètre, jusqu'à concurrence du prix d'un aller-retour en avion (classe économique); dans le cas de l'utilisation d'une automobile, les pièces justificatives doivent être **deux reçus** de station-service attestant du kilométrage apparaissant à l'odomètre, l'un au départ, l'autre à l'arrivée.

Il n'y a pas d'indemnité prévue pour les frais de voyage du conjoint et des personnes à charge.

5.3 FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE COURS (Concours A-8 et B-4)

A) Concours A-8

Tous les boursiers du concours A-8 peuvent réclamer le remboursement de la partie des frais annuels de scolarité excédant 850 $. Le droit au remboursement des frais de scolarité est lié à la période d'utilisation de la bourse. Pour le calcul de cette indemnité, il n'est tenu compte que des frais de scolarité, à l'exclusion des frais d'inscription, de cotisation à des associations étudiantes, etc.

Pour réclamer cette indemnité, l'étudiant **doit transmettre au Service des bourses un reçu officiel détaillé, comprenant une énumération de tous les frais payés à l'établissement fréquenté.**

B) Concours B-4

Une indemnité supplémentaire est accordée, sur présentation des reçus officiels détaillés, pour couvrir la partie des frais annuels de cours (frais de scolarité ou de tutoriat excluant les frais de matériel et autres dépenses afférentes) supérieure à 850 $.

5.4 ACTION CONJOINTE CRSNG/ FCAR/ CRSH

A) OBJECTIFS

Inciter les étudiants à changer de milieu linguistique et de lieu d'études, du Québec vers une autre province au Canada ou de l'extérieur du Québec vers le Québec, dans le but de leur assurer l'encadrement scientifique le plus pertinent et de contribuer à leur enrichissement culturel.

B) CONDITIONSD'ADMISSIBILITÉ

ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

Pour l'année universitaire 1992-1993:

- Avoir présenté, à l'automne 1991, une demande de bourse de maîtrise ou de doctorat au concours B-1 ou B-2 du Fonds FCAR d'une part, et au CRSNG (maîtrise ou doctorat) ou au CRSH (doctorat seulement) d'autre part; normalement, le programme et le lieu d'études doivent être les mêmes dans les deux demandes.

- Poursuivre ses études dans une province canadienne autre que le Québec, et dans une langue différente de celle utilisée au 1er cycle.

- Recevoir une offre de bourse du Fonds FCAR et de l'organisme fédéral.

ÉTUDIANTS CANADIENS NON QUÉBÉCOIS

Pour l'année universitaire 1992-1993:

- Recevoir une offre de bourse du CRSNG (maîtrise ou doctorat) ou du CRSH (doctorat).

- Poursuivre ses études dans une université québécoise et dans une langue différente de celle utilisée au 1er cycle.

C) PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

Tout candidat présentant simultanément une demande aux concours B-1 ou B-2 du Fonds FCAR et une demande au CRSH ou au CRSNG pour des études hors Québec au Canada sera considéré s'il reçoit une bourse du CRSH ou du CRSNG et une offre de bourse du Fonds FCAR. Il n'y a donc aucune formalité additionnelle demandée par le Fonds pour ce concours.

ÉTUDIANTS CANADIENS NON QUÉBÉCOIS

Les candidats doivent faire part de leur intention de poursuivre leurs études au Québec dans leur demande de bourse au CRSNG ou au CRSH conformément aux directives émises par ces organismes respectifs.

D) NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Les étudiants retenus bénéficieront de leur bourse du CRSNG ou du CRSH. Le Fonds FCAR leur accordera un supplément de bourse de 4 000$ par année aussi longtemps qu'ils toucheront leur bourse du fédéral. La partie des frais annuels de scolarité supérieure à 850$ sera également admissible à un remboursement par le Fonds FCAR.

Un maximum de 20 suppléments de bourses sera accordé en 1992-1993 aux étudiants provenant de l'extérieur du Québec. Un nombre égal de suppléments sera offert à des étudiants québécois. Aucun cumul de bourses n'est permis avec une autre bourse du Fonds FCAR.

E) CHOIX DES BOURSIERS

Le choix des boursiers est déterminé par le Fonds FCAR.

Les demandes pour des études à l'extérieur du Québec au Canada sont évaluées par les comités réguliers du programme des bourses du Fonds FCAR. Le choix des boursiers est effectué sur la base du classement relatif obtenu par les étudiants lors de l'évaluation au concours B-1 ou B-2.

Le nombre de suppléments accordés à des boursiers de maîtrise ne devrait pas normalement excéder 25% du nombre total de suppléments dirigés aux boursiers du CRSNG.

6. LISTE DES CONCOURS ET COMITÉS

CONCOURS

Concours principaux

B-1 Bourses de maîtrise

B-2 Bourses de doctorat

B-3 Bourses postdoctorales

Concours secondaires

A-2 Bourses de réintégration à la recherche

A-4 Bourses du ministère des Transports

A-7 Bourses d'études du ministère de l'Énergie et des Ressources

A-8 Bourses d'études dans le domaine de l'aérospatiale

B-4 Bourses de perfectionnement dans les arts

C-1 Bourses Québec-Ontario

C-2 Bourses Québec-Acadie

C-3 Bourses Québec - Ouest canadien

COMITÉS

1A- Sciences fondamentales de la santé
1B- Sciences cliniques de la santé

2A- Biologie des populations
2B- Biologie moléculaire et cellulaire

3A- Chimie
3B- Physique
3C- Mathématiques, informatique et statistiques

4A- Sciences de l'environnement
4B- Géographie physique
4C- Agriculture, alimentation et foresterie
4D- Sciences de la terre (sc. géologiques)

5- Génie et autres sciences appliquées

6A- Anthropologie
6B- Communication
6C- Sociologie
6D- Sciences politiques
6E- Géographie humaine
6F- Urbanisme et aménagement du territoire
6G- Architecture

7A- Sciences des religions et théologie
7B- Philosophie
7C- Histoire

8A- Psychologie
8B- Service social

9A- Administration
9B- Bibliothéconomie
9C- Droit et criminologie
9D- Relations industrielles
9E- Sciences économiques

10A- Éducation
10B- Orientation professionnelle
10C- Science de l'activité physique

11A- Littérature
11B- Linguistique
11C- Traduction

12A- Arts visuels
12B- Histoire de l'art
12C- Muséologie, restauration et administration des arts

13A- Théâtre
13B- Danse
13C- Cinéma, radio, télévision, vidéo
13D- Musique

REFUS DE LA BOURSE — FICHE A

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours No du comité	No de téléphone (ind. rég. Résidence / ind. rég. Bureau)

Je ne peux accepter la bourse qui m'est offerte par le Fonds FCAR pour la(les) raison(s) suivante(s):

DÉSISTEMENT

- ☐ abandon des études (préciser): _____
- ☐ changement de programme d'études: préciser _____
- ☐ acceptation d'une autre bourse du Fonds FCAR (préciser) _____
- ☐ impossibilité de commencer le programme d'études avant le 15 janvier 1992
- ☐ autre: _____

ANNULATION

- ☐ cumul de bourse non permis pendant toute ma période d'admissibilité*

Veuillez fournir les renseignements suivants:

Je reçois la bourse du _____ (organisme)

au montant de _____

pour la période de _____ (mois/année) à _____ (mois/année)

pour le programme de _____

à l'Université _____

* Les boursiers qui annulent la bourse en raison des règles de cumul mais qui prévoient réclamer un ou des versements pendant leur période d'admissibilité doivent remplir la fiche B (acceptation), consulter l'article 4.3.E et conserver le présent guide.

Changement d'adresse au verso

_____ DATE

_____ SIGNATURE

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu)

Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective: _____

☐ Permanente Date effective: _____

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

ACCEPTATION ET UTILISATION DE LA BOURSE — FICHE B

Nom légal _____ Prénom usuel _____

No d'assurance sociale	Concours No du comité	No de téléphone
		ind. rég. Résidence _____ ind. rég. Bureau _____

1. J'ACCEPTE LA BOURSE QUI M'EST OFFERTE PAR LE FONDS FCAR:

☐ Elle sera utilisée pour poursuivre le programme d'études pour lequel elle a été accordée.

ou

☐ Je demande une modification au programme soumis (joindre la fiche C).

2. JE COMPTE UTILISER MA BOURSE POUR EFFECTUER:

a) un programme de

☐ maîtrise en _____

☐ doctorat en _____

Université: _____

Date de première inscription au programme d'études pour lequel la bourse est octroyée _____ (mois / année)

b) un stage

☐ de réintégration à la recherche

☐ postdoctoral

☐ de perfectionnement dans les arts

Lieu du stage: _____

Durée du stage: de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

3. PENDANT MA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ À LA BOURSE:

☐ Je serai en congé rémunéré (préciser): _____

☐ Je ne prévois pas bénéficier d'une autre bourse (voir tableau 4, page 11).

☐ Je bénéficierai d'une autre bourse, d'une valeur totale de _____ $, provenant du _____, pour la période de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. À L'INTÉRIEUR DE MA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ (voir art. 4.3, pages 8, 9 et 10 du Guide), je prévois vous faire parvenir une demande de versement dûment remplie pour les sessions suivantes:

☐ été 1992*	☐ automne 1992	☐ hiver 1993
☐ été 1993	☐ automne 1993	☐ hiver 1994
☐ été 1994	☐ automne 1994	☐ hiver 1995
☐ été 1995	☐ automne 1995	

* Si possible, faire parvenir la demande de versement pour l'été 1992 en même temps que la fiche d'acceptation.

IL EST ESSENTIEL D'INDIQUER AU VERSO VOS DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC PUISQUE TOUS LES VERSEMENTS SONT DÉPOSÉS AU COMPTE DU BOURSIER.

_____ DATE

_____ SIGNATURE

Fonds FCAR
3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy (Québec), G1X 4G6 (418) 643-8560

DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

No de tél. ind. rég. ( ) No de compte

Joindre un spécimen de chèque de votre succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu)

Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective:

☐ Permanente Date effective:

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

DEMANDE DE MODIFICATION AU PROGRAMME D'ÉTUDES FICHE C

Nom légal

Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone
			ind. rég. Résidence ind. rég. Bureau

1. Je demande au Fonds FCAR d'autoriser le(s) changement(s) suivant(s)

- ☐ de projet d'études
- ☐ de niveau d'études
- ☐ d'université
- ☐ autre _____
- ☐ de programme

2. Description et justification du changement demandé

(UTILISER LE VERSO SI REQUIS)

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR STAGE — FICHE D

(pour les boursiers inscrits au doctorat dans un établissement québécois seulement)

Nom légal	Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone
			Ind. rég. Résidence / Ind. rég. Bureau

SECTION I - RÉSERVÉ AU CANDIDAT

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU STAGE

Lieu: université, organisme ou industrie — ville, province, pays

Encadrement: superviseur et équipe de recherche s'il y a lieu — titre ou fonction

Durée: (nombre de mois) de mois / année à mois / année

Estimé des coûts admissibles:

frais de scolarité (maximum 2 000 $)	frais de déplacement*	frais de séjour* (600 $ / mois)	total

2. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET DE STAGE (Sur une feuille séparée, répondre distinctement à A, B et C)

A. Décrire le déroulement général du projet de stage (dans le cas où le stage doit se faire en plus d'une étape, les différentes étapes doivent y être décrites).

B. Décrire les objectifs du projet de stage et leur pertinence par rapport à votre programme d'études.

C. Décrire la nature et le rôle de l'encadrement scientifique dont vous bénéficierez en cours de stage.

Note : Joindre la lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil (en français ou en anglais).

Les boursiers qui ont annulé la bourse FCAR en raison de la règle de cumul doivent joindre un rapport d'étape et un relevé de notes officiel.

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

DATE _____ SIGNATURE _____

*** Un montant maximum de 6 000 $ peut être réclamé pour le total des frais de déplacement et de séjour.**

SECTION II - RECOMMANDATION DU DIRECTEUR D'ÉTUDES

NOTE: Le Fonds FCAR vous serait très obligé de lui faire vos commentaires sur le projet de stage par rapport à sa pertinence avec le programme de recherche de l'étudiant.

Signature du directeur d'études

Adresse

Nom, titre et établissement

SECTION III - APPROBATION INSTITUTIONNELLE PAR LE DOYEN DES ÉTUDES AVANCÉES

DOYEN DES ÉTUDES AVANCÉES

- J'ai pris connaissance du projet annexé à la présente demande et je recommande qu'il soit financé par le Fonds FCAR compte tenu de son apport direct au programme d'études du boursier: oui ☐ non ☐

SCEAU DE L'ÉTABLISSEMENT

Signature

Nom

Titre

Établissement

RAPPORT DU BOURSIER — FICHE E

Nom légal

Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone

Le présent rapport doit être expédié dans le mois suivant la fin ou l'abandon du programme d'études.

Ce document permet d'évaluer l'efficacité du programme de bourses et de mieux répondre aux besoins des étudiants.

	oui	non	ne s'applique pas
1. Est-ce que la bourse du Fonds FCAR a joué un rôle décisionnel dans la poursuite de vos études?	☐	☐	☐
2. Est-ce que la bourse du Fonds FCAR vous a permis d'obtenir le diplôme convoité?	☐	☐	☐
3. Est-que votre programme d'études vous a permis d'obtenir un emploi pertinent à votre formation?	☐	☐	☐
4. Comptez-vous poursuivre vos études?	☐	☐	☐
5. Avez-vous changé d'adresse?	☐	☐	☐

- si oui, remplir le verso

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu)

Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective: _____

☐ Permanente Date effective: _____

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

1ER VERSEMENT — FICHE F

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (ind. rég. Résidence)	(ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage)

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19__

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ maîtrise ☐ doctorat ☐ stage postdoctoral ☐ stage de réintégration à la recherche ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline: _____ Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit **OU** ☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi **OU** ☐ je reçois des revenus d'emplois:

préciser: _____ _____ _____ _____ $

préciser: _____ (fonction) _____ (employeur) _____ (nb total d'heures pour la session) _____ (salaire de la session) $

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement ☐ changement d'adresse (au verso)

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso) ☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche C)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire, service de l'aide financière ou F.E.S. pour l'Université de Montréal; toutefois, pour les concours A-2, B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

No de tél. ( ) ind. rég. No de compte

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu)

Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective:

☐ Permanente Date effective:

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

2e VERSEMENT — FICHE G

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (ind. rég. Résidence)	(ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage)

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année : 19__

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS :

☐ maîtrise ☐ doctorat ☐ stage postdoctoral ☐ stage de réintégration à la recherche ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline : _____ Établissement ou lieu d'études fréquenté : _____

Début du programme : _____ (mois / année) Fin prévue du programme : _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES :

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases) :

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit **OU** ☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s) :

préciser : _____ _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS :

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases) :

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi **OU** ☐ je reçois des revenus d'emplois :

préciser : _____ _____ _____ _____ $

préciser : _____ (fonction) _____ (employeur) _____ (nb total d'heures pour la session) _____ (salaire de la session) $

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER :

☐ aucun changement ☐ changement d'adresse (au verso)

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso) ☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche C)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER :

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière ; toutefois, pour les concours A-2, B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement

J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts

Signature

Nom

Titre

Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

Ind. rég.
No de tél. ( )

No de compte

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu)

Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective:

☐ Permanente Date effective:

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

3e VERSEMENT ET RAPPORT D'ÉTAPE — FICHE H

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (rés. / bur.)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage)

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année 19__

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ doctoral ☐ stage postdoctoral ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline _____ Établissement ou lieu d'études fréquenté _____

Début du programme _____ (mois / année) Fin prévue du programme _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit **OU** ☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

préciser _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi **OU** ☐ je reçois des revenus d'emplois:

préciser _____ _____ _____ _____ $

préciser _____ _____ _____ _____ $

(fonction) (employeur) (nb total d'heures pour la session) (salaire de la session)

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement
☐ changement de dispositions bancaires au Québec (à joindre séparément)
☐ changement d'adresse (à joindre séparément)
☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche C)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière; toutefois, pour les concours A-2, B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

7. RAPPORT D'ÉTAPE DU BOURSIER (les sections 7 et 8 ne doivent être remplies que si le boursier est admissible à d'autres versements)

Résumer les activités de l'année en cours ainsi que celles projetées pour l'an prochain. S'il y a lieu, indiquer le titre du mémoire ou de la thèse ainsi que les modifications au projet soumis l'an dernier. Au besoin joindre une feuille supplémentaire. **Faire parvenir au Fonds FCAR le relevé de notes officiel du programme en cours.**

8. RAPPORT DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DE TRAVAUX OU DE THÈSE / REPORT OF THE SUPERVISOR

NOTE: Le Fonds FCAR vous serait très obligé de lui faire vos commentaires sur le candidat ou la candidate dont le programme est exposé ci-dessus.

Ce rapport doit être retourné par le directeur au Fonds FCAR, 3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy, Québec, Canada, G1X 4G6.

NOTE: The Fonds FCAR would be pleased to receive your observations and comments on the candidate whose programme is described above.

The supervisor must forward this report to the Fonds FCAR, 3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy Québec, Canada, G1X 4G6.

RECOMMANDATION

Je recommande que la bourse soit maintenue ☐, annulée ☐.

I recommend that the scholarship be renewed ☐, cancelled ☐.

COMMENTAIRES (s'il y a lieu) / COMMENTS (if required):

Signature du directeur de thèse / Signature of the supervisor

Nom, titre et établissement / Name, title and institution

Adresse / Address

ind. rég.

Tél. ( )

Date

Sceau du département ou la faculté / Seal of the department

4e VERSEMENT — FICHE I

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (rés. / bur.)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage)

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année 19__

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ maîtrise ☐ doctorat ☐ stage postdoctoral ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline: Établissement ou lieu d'études fréquenté:

Début du programme: (mois / année) Fin prévue du programme: (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit OU ☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

préciser: $ de (mois / année) à (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi OU ☐ je reçois des revenus d'emplois:

préciser: $

préciser: (fonction) (employeur) (nb total d'heures pour la session) (salaire de la session) $

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement ☐ changement d'adresse (au verso)

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso) ☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche C)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

DATE SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière; toutefois, pour les concours B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement

J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts

Signature

Nom

Titre

Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

Ind. rég.
No de tél. ( )

No de compte

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu)

Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective

☐ Permanente Date effective

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

5[e] VERSEMENT — FICHE J

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (ind. rég. Résidence / ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage)

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année 19__

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ maîtrise ☐ doctorat ☐ stage postdoctoral ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline: _____ Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit **OU** ☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

préciser _____ _____ $ de _____ à _____
(mois / année) (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi **OU** ☐ je reçois des revenus d'emplois:

préciser: _____ _____ _____ _____ $

préciser: _____ _____ _____ _____ $
(fonction) (employeur) (nb total d'heures pour la session) (salaire de la session)

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement
☐ changement d'adresse (au verso)
☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso)
☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche C)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ _____
DATE SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière; toutefois, pour les concours B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement

J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts

Signature

Nom

Titre

Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

Ind. rég.
No de tél. ( ) No de compte

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu)

Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective

☐ Permanente Date effective

Nouvelle adresse actuelle : adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente : adresse où l'on peut vous contacter en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

6e VERSEMENT ET RAPPORT D'ÉTAPE — FICHE K

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (ind. rég. Résidence)	(ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage):

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19__ __

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ doctorat ☐ stage postdoctoral ☐ stage de perfectionnement dans les arts

Discipline: _____ Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit OU ☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi OU ☐ je reçois des revenus d'emplois:

préciser: _____ _____ _____ _____ $

préciser: _____ (fonction) _____ (employeur) _____ (nb total d'heures pour la session) _____ (salaire de la session) $

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement
☐ changement de dispositions bancaires au Québec (à joindre séparément)
☐ changement d'adresse (à joindre séparément)
☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche C)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière; toutefois, pour les concours B-3 et B-4, l'attestation du superviseur de stage suffit). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

7. RAPPORT D'ÉTAPE DU BOURSIER (les sections 7 et 8 ne doivent être remplies que si le boursier est admissible à d'autres versements)

Résumer les activités de l'année en cours ainsi que celles projetées pour l'an prochain. S'il y a lieu, indiquer le titre du mémoire ou de la thèse ainsi que les modifications au projet soumis l'an dernier. Au besoin joindre une feuille supplémentaire. **Faire parvenir au Fonds FCAR le relevé de notes officiel du programme en cours.**

8. RAPPORT DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DE TRAVAUX OU DE THÈSE / REPORT OF THE SUPERVISOR

NOTE: Le Fonds FCAR vous serait très obligé de lui faire vos commentaires sur le candidat ou la candidate dont le programme est exposé ci-dessus.

Ce rapport doit être retourné par le directeur au Fonds FCAR, 3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy, Québec, Canada, G1X 4G6.

NOTE: The Fonds FCAR would be pleased to receive your observations and comments on the candidate whose programme is described above.

The supervisor must forward this report to the Fonds FCAR, 3700, rue du Campanile, bureau 102, Sainte-Foy Québec, Canada, G1X 4G6.

RECOMMANDATION

Je recommande que la bourse soit maintenue ☐, annulée ☐.

I recommend that the scholarship be renewed ☐, cancelled ☐.

COMMENTAIRES (s'il y a lieu) / COMMENTS (if required):

Signature du directeur de thèse / Signature of the supervisor

Nom, titre et établissement / Name, title and institution

Adresse / Address

Ind. rég.

Tél. ( )

Date

Sceau du département ou la faculté / Seal of the department

7e VERSEMENT — FICHE L

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours	No du comité	No de téléphone (ind. rég. Résidence)	(ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage)

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19__

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ doctorat

Discipline: _____

Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit **OU** ☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi **OU** ☐ je reçois des revenus d'emplois:

préciser: _____ _____ _____ _____ $

préciser: _____ (fonction) _____ (employeur) _____ (nb total d'heures pour la session) _____ (salaire de la session) $

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement ☐ changement d'adresse (au verso)

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso) ☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche C)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

Ind. rég.
No de tél. ( )

No de compte

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu)

Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective:

☐ Permanente Date effective:

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacté en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

8e VERSEMENT — FICHE M

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours — No du comité	No de téléphone (ind. rég. Résidence — ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage)

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19__

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ doctorat

Discipline: _____

Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit OU ☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi OU ☐ je reçois des revenus d'emplois:

préciser: _____ _____ _____ _____ $

préciser: _____ (fonction) _____ (employeur) _____ (nb total d'heures pour la session) _____ (salaire de la session) $

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement
☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso)
☐ changement d'adresse (au verso)
☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche C)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière). Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

No de tél. ( ) ind. rég. No de compte

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu)

Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées.

☐ Actuelle Date effective:

☐ Permanente Date effective:

Nouvelle adresse actuelle : adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente : adresse où l'on peut vous contacté en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

9e VERSEMENT — FICHE N

Nom légal | Prénom usuel

No d'assurance sociale	Concours No du comité	No de téléphone (ind. rég. Résidence) (ind. rég. Bureau)

1. SESSION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE VERSEMENT (une session couvre 4 mois d'études ou de stage)

☐ été ☐ automne ☐ hiver Indiquer l'année: 19__ __

2. PROGRAMME POURSUIVI À PLEIN TEMPS:

☐ doctorat

Discipline: _____

Établissement ou lieu d'études fréquenté: _____

Début du programme: _____ (mois / année) Fin prévue du programme: _____ (mois / année)

3. DÉCLARATION D'AUTRES BOURSES:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucune autre bourse sous quelque forme que ce soit **OU** ☐ je reçois la(les) bourse(s) suivante(s):

préciser: _____ _____ $ de _____ (mois / année) à _____ (mois / année)

4. REVENUS D'EMPLOIS:

Pendant la session couverte par la présente demande de versement (cocher une des deux cases):

☐ je ne reçois aucun revenu d'emploi **OU** ☐ je reçois des revenus d'emplois:

préciser: _____ _____ _____ _____ $

préciser: _____ (fonction) _____ (employeur) _____ (nb total d'heures pour la session) _____ (salaire de la session) $

5. CHANGEMENTS À APPORTER AU DOSSIER:

☐ aucun changement ☐ changement d'adresse (au verso)

☐ changement de dispositions bancaires au Québec (au verso) ☐ modification au programme ou au lieu d'études ou de stage (joindre la fiche C)

6. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU BOURSIER:

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que je me conforme au règlement du programme de bourses du Fonds FCAR.

_____ DATE _____ SIGNATURE DU BOURSIER

7. ATTESTATION (Bureau du registraire ou service de l'aide financière) Toute modification au statut de l'étudiant pendant la présente session doit être signalée au Fonds FCAR.

Sceau de l'établissement	J'atteste que les renseignements fournis aux points 1 et 2 sont exacts
	Signature
	Nom
	Titre
	Établissement

CHANGEMENT DE DISPOSITIONS BANCAIRES AU QUÉBEC - Tous les versements sont obligatoirement déposés au compte du boursier

Succursale bancaire où les versements pourront être déposés:

Nom de l'institution

No Rue

Ville Code postal

Ind. rég.
No de tél. ( )

No de compte

Joindre un spécimen de chèque de votre nouvelle succursale bancaire

CHANGEMENT D'ADRESSE (s'il y a lieu)

Cocher, dans la case appropriée, l'adresse ou les adresses modifiées:

☐ Actuelle Date effective

☐ Permanente Date effective

Nouvelle adresse actuelle: adresse où l'on peut vous contacter durant l'année universitaire

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)

Nouvelle adresse permanente: adresse où l'on peut vous contacté en tout temps

No Rue app.

Municipalité

Province ou pays Code postal

Ind. rég. Téléphone (domicile) Ind. rég. Téléphone (bureau ou autre)